



BOURSE D'EXCELLENCE LA MOBILITÉ



La bourse d'excellence - La mobilité

1- Bourse municipale de haut niveau fédéral

	Revenu imposable <18 000€	Revenu imposable >18 000€
Résident portois licencié dans un club du Port	600€	450€
Résident portois non licencié dans un club du Port	350€	250€
Non résident portois licencié dans un club du Port	200€	200€

Elle concerne **les compétitions officielles** organisées par les ligues/comités/fédérations **des disciplines reconnues de « haut niveau »** par le Ministère des Sports.

2- Bourse municipale de la pratique sportive

	Revenu imposable <18 000€	Revenu imposable >18 000€
Résident portois licencié dans un club du Port	350€	250€
Résident portois non licencié dans un club du Port	200€	150€
Non résident portois licencié dans un club du Port	100€	100€

Elle concerne toutes **les disciplines non reconnues de « haut niveau »** par le Ministère des Sports et les associations sportives scolaires.

3- Bourse municipale océan Indien

	Revenu imposable <18 000€	Revenu imposable >18 000€
Résident portois licencié dans un club du Port	350€	250€
Résident portois non licencié dans un club du Port	200€	150€
Non résident portois licencié dans un club du Port	100€	100€

Elle concerne toutes les compétitions officielles des disciplines sportives de haut niveau (liste du Ministère des Sports) **se déroulant dans la zone océan Indien.**

Formulaire d'inscription

Identification du demandeur

Nom Prénom

Sexe Féminin Masculin Date de naissance

Adresse

Adresse mail Téléphone

Identification du tuteur légal

Nom Prénom

Date de naissance Téléphone

Profil sportif

Nom de l'association Discipline sportive

Catégorie Fédération actuelle

Déplacement

Indiquez le déplacement concerné.

Description	Lieu	Date

Le demandeur certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. Toute fausse déclaration est susceptible d'être punie par la Loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée)

Fait à LE PORT, le

Signature

Document à fournir

- Copie de la pièce d'identité
- Attestation de la ligue, du comité ou de la fédération justifiant le déplacement et/ou la récompense
- Extrait d'acte de naissance ou livret de famille (pour les mineurs)
- Copie de la licence de l'athlète
- Justificatif d'adresse
- Avis d'imposition (uniquement pour les résidents portois)
- RIB

Conformément aux obligations du Règlement (UE) Général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016, nous vous informons que le responsable de traitement est la Mairie de Le Port – Direction de l'Epanouissement Humain / Service des Sports. Les informations non suivies d'un astérisque sont obligatoires pour le traitement de votre demande. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction de votre dossier. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé destinées à instruire votre demande d'aide à licence pour l'année 2019-2020 et réaliser les statistiques demandées sur les résultats de la mise en œuvre de la politique sportive communale, auquel vous consentez dans le cadre des objectifs mentionnés. Les données enregistrées n'ont pas pour finalité une décision automatisée. Peuvent être destinataires de ces données dans la limite de leurs attributions respectives : Les services instructeurs de la Mairie de Le Port : Direction de l'Epanouissement Humain – Service des Sports, Direction de la Cohésion Economique et Sociale : Service Contrat de Ville, selon les modalités établies par délibération n°.... Voté par le conseil municipal en date du 02/04/2019 ;

Les services de l'Etat : Préfecture de La Réunion - Direction de la citoyenneté et de la légalité, Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (C.G.E.T.)

Les clubs sportifs - Le Conseil Départemental de l'Île de la Réunion - Les autorités de contrôle des collectivités territoriales
Les données personnelles recueillies sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs et conformément aux prescriptions des archives départementales. Dans la mesure où cela est compatible avec les activités du traitement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, droit d'opposition pour des motifs légitimes, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit à la portabilité. Vous avez également la faculté de donner des directives sur le sort de vos données après décès. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant votre demande à la Déléguée à la protection des données de la Mairie de Le Port par courriel à l'adresse suivante : aurelie.toard@ville-port.re ou par courrier à l'adresse : Mairie de Le Port – 9 Rue Renaudière de Vaux – 97420 LE PORT en joignant un justificatif de votre pièce d'identité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif « Licence Sportive pour tous » n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Je peux retirer à tout moment mon consentement et déclare avoir pris connaissance des informations relatives à la protection des données ci-dessus.

02 62 42 79 40



www.ville-port.re